



Directives 1ère Ligue - suprarégionale - Groupes Est & Ouest Saison 2024 / 2025

Table des matières

1.	<u>Règlements importants</u>	2
2.	<u>Calendrier</u>	2
2.1	<u>Jours et heures de jeu</u>	2
2.2	<u>Annulation et report d'un match</u>	2
2.3	<u>Interruption et report d'un match</u>	2
2.4	<u>Forfaits</u>	2
2.5	<u>Service sanitaire</u>	3
2.6	<u>Ordre et sécurité</u>	3
2.7	<u>Renonciation à une promotion</u>	3
3.	<u>Mode de jeu / Phases</u>	3
3.1	<u>Calendrier et dates des matchs</u>	3
3.2	<u>Phases du championnat</u>	3
3.2.1	<u>Qualification (saison régulière)</u>	4
3.2.2	<u>Tour de relégation (Relegation Round)</u>	5
3.2.3	<u>Play-offs 1/4 de finale</u>	6
3.2.4	<u>Play-offs 1/2 finale</u>	7
3.2.5	<u>Finales des play-offs</u>	8
3.2.6	<u>Finale pour le titre de champion suisse</u>	9
3.2.7	<u>Finale pour la 3ème place</u>	10
3.3	<u>Nombre de promus</u>	11
3.4	<u>Nombre de relégués</u>	11
4.	<u>Divers</u>	11
4.1	<u>Autorisations d'accès</u>	11
4.2	<u>Interfaces avec d'autres phases en dehors du championnat</u>	12
4.3	<u>Jeux soumis à autorisation</u>	12
4.4	<u>Confirmation du protêt en cours de rencontre</u>	12
4.5	<u>Droit de jouer des joueurs, règlement des entraîneurs et nombre d'équipes espoirs</u>	12
4.6	<u>Trophée du championnat</u>	12
4.7	<u>Assemblées de la ligue</u>	12
5.	<u>Contacts</u>	12
6.	<u>Distribution</u>	14
7.	<u>Validité</u>	14

Si, en raison d'une pandémie, le déroulement normal du championnat selon le mode de jeu défini dans les présentes directives n'est plus possible, un changement dans le déroulement du championnat vers un mode de jeu alternatif est possible. L'objectif est de garantir que le championnat soit mené à son terme et que les promotions et les relégations soient possibles, sans créer de précédent et en vue d'un traitement équitable de toutes les équipes participantes. Les modes de jeu alternatifs seront évalués, discutés et adoptés par le comité de coordination (OC) et par les délégués du sport espoir, amateur et féminin. Les délégués du sport espoir, amateur et féminin et les chefs de ligue veillent à ce que les informations circulent correctement avant et après les décisions entre les clubs qui concernent leur ligue et les organes compétents.

L'**art. 75** du Règlement du jeu "Cas particuliers suite à une pandémie" garantit, même en période de pandémie, que les promotions soient possibles, que les champions soient désignés et que les relégués soient déterminés.

1. Règlements importants

Les bases de la directive sont les règlements suivants ; règlement pour le déroulement de jeu, règlement juridique, règlements, règles de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Sous le lien suivant <https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen/> se trouvent entre autres les règlements et directives suivants, qui s'appliquent au déroulement de jeu :

- Juridiction
- Ordre et sécurité

Le lien <https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen/spielbetrieb/> permet de consulter les règlements suivants :

- Déroulement de jeu pour le Sport Espoir, Amateur et Féminin
- Conditions cadre
- Enregistrements (ERI)

2. Calendrier

Le calendrier des matchs est défini dans le règlement des autorisations de jeu, à l'[article 42](#).

2.1 Journées et horaires des matchs

Les journées et heures de match sont définies dans le règlement de jeu, à l'[article 39](#).

Journées de match de qualification (saison régulière) : Mardi ou mercredi et vendredi, samedi ou dimanche, sauf pour le dernier tour : samedi.

Journées de match tour de relégation (Relegation Round) : mardi ou mercredi et vendredi, samedi ou dimanche, sauf dernier tour : samedi.

Journées de match des play-offs : mardi, jeudi et samedi ou dimanche.

Les matchs de qualification (saison régulière), tour de relégation (Relegation Round) et de play-off commencent au plus tard à 20h30. Pour le dimanche, le début du match après 17h00 n'est possible qu'avec l'accord écrit de l'adversaire.

2.2 Match annulé & match reporté

La procédure à suivre en cas d'annulation ou de report d'un match est définie dans le règlement de jeu, aux [articles 45 à 48](#).

2.3 Match interrompu et reporté

La procédure à suivre en cas d'interruption ou de report d'un match est définie dans le règlement de jeu, aux [articles 52 et 54](#).

2.4 Forfaits

Les forfaits sont régis par les [articles 66 à 69](#) du règlement de jeu.

2.5 Service sanitaire

Le service sanitaire est défini à [l'article 6](#) du règlement de jeu.

Un service d'urgence doit être organisé lors de tous les matchs et au moins un(e) samaritain(e) formé(e), un(e) secouriste ou un(e) médecin doit être présent(e) sur place.

2.6 Ordre et sécurité

Le [règlement](#) technique [Ordre et sécurité](#) sert de base.

Des mesures doivent être prises pour que le terrain de jeu soit conforme aux prescriptions de la fédération.

Chaque club désigne une personne responsable chargée des contacts avec les responsables de la sécurité de la ligue, les autres clubs, les organisations de supporters et les autorités, y compris la police.

Les concepts de sécurité et les dispositifs de sécurité soumis et approuvés par la personne chargée de la sécurité à la SIHF sont contraignants et doivent être appliqués en conséquence.

Les directives de la Confédération, des cantons et des communes concernant une pandémie doivent être respectées à tout moment. Chaque club élabore un concept de protection en collaboration avec l'exploitant du stade/de l'installation sportive, conformément au concept-cadre de la SIHF, le met en œuvre et veille à son respect.

2.7 Renoncer à une promotion

La procédure à suivre en cas de renoncement à une promotion est définie à [l'article 73](#) du règlement du jeu.

3. Mode de jeu / phases

3.1 Calendrier et dates des matchs

Le calendrier et les dates des matchs sont régis par [l'article 42](#) du règlement du jeu. Les plans des dates de jeu sont disponibles sous le lien suivant : [Calendrier des matchs de 1ère ligue suprarégionale Groupes Est & Ouest](#)

3.2 Phases du championnat

Dans ce championnat, il y a les phases indiquées ci-après. Chaque phase compte individuellement.

- Qualification (saison régulière) : Tour aller-retour (22 tours / 20 matchs par équipe dans le groupe Est, 22 tours / 22 matchs par équipe dans le groupe Ouest)
- Tour de relégation (Relegation Round) : Tour aller-retour (10 tours / 8 matchs par équipe)
- Play-offs 1/4 de finale : Best of 5 (max. 5 matchs / phase) au sein du groupe
- Play-offs 1/2 finale : Best of 5 (max. 5 matchs / phase) au sein du groupe
- Play-offs finale: Best of 5 (max. 5 matchs / phase) au sein du groupe
- Finale pour déterminer le champion suisse: Best of 5 (max. 5 matchs / phase) - Champion suisse de 1ère ligue et promotion en MHL (vainqueur des finales de groupe Est & Ouest)
- Finale pour la 3ème place : (1 match / phase) - match pour la 3ème place (perdants des finales de groupe Est & Ouest)

Remarque 1 : pour la planification du championnat 2024/2025, le classement de la qualification (Regular Season) de la saison 2023/2024 fait foi. Les relégués de ligues supérieures sont toujours placés au premier rang du groupe auquel ils appartiennent. Les promus des ligues inférieures sont placés aux derniers rangs du groupe attribué en fonction de leur qualification pour la promotion.

Remarque 2 : pour les deux équipes classées au 9ème rang dans les groupes Est & Ouest, la saison est terminée après la qualification (Regular Season).

Remarque 3 : pour la finale du championnat suisse et la finale pour la 3ème place, le classement après la qualification (Regular Season) sur les deux groupes est valable pour le droit de jouer à domicile. Le classement est établi conformément à l'art. 72 du règlement du jeu.

Remarque 4 : Arbitre en standby pendant les play-offs : Un arbitre en standby est convoqué pour tous les matchs de la finale du championnat suisse. Les frais selon le tarif de l'Officiating sont pris en charge par l'équipe recevant. Un arbitre en standby au maximum peut être convoqué par match. Pour toutes les autres phases de jeu, il est renoncé à un arbitre en standby conformément au vote de l'assemblée de la ligue du 22.05.2024.

Remarque 5 : tous les matchs de championnat sont en principe arbitrés en système à 3 arbitres. Si la SIHF ne dispose pas d'un nombre suffisant d'arbitres en raison d'une pandémie, la priorité absolue est d'organiser les matchs comme prévu et de ne pas les reporter. C'est pourquoi, dans cette situation, il se peut que les matchs de toutes les phases de championnat doivent être arbitrés en système à deux arbitres, éventuellement avec des arbitres qualifiés pour la 2ème ligue.

Remarque 6 : les dates de la National Cup sont obligatoires pour tous les clubs et ne peuvent être utilisées comme jours de match que si les deux équipes qui souhaitent s'affronter ne sont plus représentées dans la National Cup. Les matchs de la National Cup ont toujours la priorité sur les matchs de championnat, amical, de test ou de tournoi.

Remarque 7 : les matchs qui, malgré les recommandations de jouer en salle, se déroulent à l'extérieur, ne doivent pas être joués par -18°C et plus froids (-18°C , -19°C , -20°C , etc.). Un match commencé à des températures plus chaudes que -18°C sera joué, même si les températures descendent à -18°C ou plus froid pendant le match. La mesure de la température est effectuée à la patinoire (maître de glace) où le match est joué. La décision de faire jouer ou non le match revient aux arbitres.

3.2.1 Qualification (saison régulière)

La qualification (saison régulière) se joue dans les groupes Est & Ouest en un tour aller-retour.

Les groupes Est & Ouest se composent selon des critères géographiques et sont approuvés par le Comité de coordination (OC).

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

Pour les deux derniers tours, en cas de mauvaises conditions météorologiques, les clubs recevant doivent veiller à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si, lors des matchs des deux derniers tours, des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) devaient entraîner l'interruption du match, celui-ci serait considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au chef de ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Attribution des points (règle des 3 points) : Si un match est décidé après le temps réglementaire, le vainqueur reçoit 3 points, le perdant 0 point. Si un match est à égalité après le temps réglementaire, les deux équipes obtiennent 1 point et une prolongation (overtime) et, si nécessaire, des tirs au but permettent de déterminer le vainqueur, qui obtient 1 point supplémentaire.

Critères en cas d'égalité de points : l'établissement du classement est régi par [l'article 72](#) du règlement du jeu.

Le dernier tour est fixé par le chef de ligue de manière à ce qu'aucune équipe ne puisse être avantagée ou désavantagée. Cela signifie : même date et même heure de match pour toutes les paires dans les groupes Est & Ouest 08.02.2025, 17h30.

La qualification (Regular Season) des deux groupes est dirigée par le chef de ligue de 1ère ligue.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y a pas de nettoyage de la glace.
- La pause dure 3 minutes.
- La prolongation est jouée avec 3 joueurs de champ plus le gardien de but par équipe.
- La prolongation dure 5 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après le troisième tiers ? Non.

Séance de tirs aux buts (tirs de penalty)

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Non.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penalties par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break" des p. Le match est terminé dès que le but décisif est marqué par deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être utilisés comme tireurs de penalty.

3.2.2 Tour de relégation (tour de relégation)

Les équipes classées 10ème et 11ème du groupe Est ainsi que les équipes classées 10ème, 11ème et 12ème du groupe Ouest après la qualification (Regular Season) jouent ensemble un tour de relégation (Relegation Round).

Le tour de relégation (Relegation Round) se joue en un tour aller-retour.

Les équipes classées 4ème et 5ème à l'issue du tour de relégation (Relegation Round) sont directement reléguées en 2ème ligue.

Les points obtenus lors de la qualification (Regular Season) ne sont pas pris en compte.

Les buts marqués lors des qualifications (Regular Season) ne sont pas pris en compte.

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

Pour les matchs du tour de relégation (Relegation Round), les clubs recevant doivent veiller, en cas de mauvais temps, à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si, lors des matchs du tour de relégation (Relegation Round), des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) devaient entraîner l'interruption du match, celui-ci serait considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs selon l'art. 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

Attribution des points (règle des 3 points) : Si un match est décidé après le temps réglementaire, le vainqueur reçoit 3 points, le perdant 0 point. Si un match est à égalité à l'issue du temps réglementaire, les deux équipes obtiennent 1 point et une prolongation (overtime) et, si nécessaire, des tirs au but permettent de déterminer le vainqueur, qui obtient 1 point supplémentaire.

Critères en cas d'égalité de points : l'établissement du classement est régi par l'[article 72](#) du règlement du jeu.

Le dernier tour est fixé par le chef de ligue de manière à ce qu'aucune équipe ne puisse être avantagée ou désavantagée. Cela signifie : même date et même heure de match pour toutes les paires 29.03.2025, 17h30.

Le tour de relégation (Relegation Round) est dirigé par le chef de 1ère ligue.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y a pas de nettoyage de la glace.
- La pause dure 3 minutes.
- La prolongation est jouée avec 3 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- Les temps morts durent 5 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Non

Tirs de penalty (tirs aux buts)

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Non.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penalties par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être alignés comme tireurs de penalty.

3.2.3 Playoffs 1/4 de finale

Les 1/4 de finale des play-offs sont joués au sein du groupe en mode playoff "best of 5". Les matchs se déroulent selon les paires suivantes :

- 1 - 8 après la qualification (Regular Season) au sein du groupe
- 2 - 7 après la qualification (Regular Season) au sein du groupe
- 3 - 6 après la qualification (Regular Season) au sein du groupe
- 4 - 5 après la qualification (Regular Season) au sein du groupe

Jours de match : 11.02.2025 / 13.02.2025 / 15.02.2025 / 18.02.2025 (si nécessaire) / 20.02.2025 (si nécessaire)

Les vainqueurs sont qualifiés pour les 1/2 finales des play-offs.

Pour les perdants, la saison est terminée.

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

En cas de mauvais temps, les clubs recevant doivent veiller à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si, lors de matchs, des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) entraînent l'interruption du match, celui-ci sera considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs conformément à l'article 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

Les 1/4 de finales des play-offs sont gérés par le chef de 1ère ligue.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y aura un nettoyage de la glace a lieu.
- La pause dure 15 minutes.
- La prolongation est jouée avec 5 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- La prolongation dure 20 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Oui

Tirs de penalty (tirs aux buts)

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Oui.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penaltys par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être alignés comme tireurs de penalty.

3.2.4 Play-offs 1/2 finale

Les 1/2 finales des play-offs sont jouées au sein du groupe en mode playoff "best of 5". Les matchs se déroulent selon les paires suivantes :

- Meilleur restant - Quatrième meilleur restant
- Deuxième meilleur restant - Troisième meilleur restant

Jours de match : 22.02.2025 / 25.02.2025 / 27.02.2025 / 01.03.2025 (si nécessaire) / 04.03.2025 (si nécessaire)

Pour la définition de "meilleur restant", "deuxième meilleur restant", "troisième meilleur restant" et "quatrième meilleur restant", c'est le classement final après la qualification (Regular Season) dans le groupe qui fait foi. [L'article 72](#) du règlement du jeu s'applique.

Les vainqueurs sont qualifiés pour la finale des play-offs.

Pour les perdants, la saison est terminée.

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

En cas de mauvais temps, les clubs recevant doivent veiller à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si, lors de matchs, des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) entraînent l'interruption du match, celui-ci sera considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs conformément à l'article 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

Les 1/2 finales des play-offs sont dirigées par le chef de 1ère ligue.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Un nettoyage de glace a lieu.
- La pause dure 15 minutes.
- La prolongation est jouée avec 5 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- La prolongation dure 20 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Oui

Tirs de penalty (tirs aux buts)

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Oui.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penaltys par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être utilisés comme tireurs de penalty.

3.2.5 Finale des play-offs

La finale des play-offs se jouent au sein du groupe en mode play-off "best of 5". Les matchs se déroulent selon les paires suivantes :

- Meilleur restant - Deuxième meilleur restant

Jours de match : 06.03.2025 / 08.03.2025 / 11.03.2025 / 13.03.2025 (si nécessaire) / 15.03.2025 (si nécessaire)

Pour la définition du "meilleur restant" et du "deuxième meilleur restant", le classement final après la qualification (Regular Season) dans le groupe fait foi. [L'article 72](#) du règlement du jeu s'applique.

Les vainqueurs sont qualifiés pour la finale pour désigner le champion suisse.

Les perdants jouent la finale pour la 3ème place du championnat suisse de 1ère ligue.

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

En cas de mauvais temps, les clubs recevant doivent veiller à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si, lors de matchs, des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) entraînent l'interruption du match, celui-ci sera considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs conformément à l'article 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

La finale des play-offs est gérée par le chef de 1ère ligue.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y aura un nettoyage de la glace a lieu.
- La pause dure 15 minutes.
- La prolongation est jouée avec 5 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- La prolongation dure 20 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Oui

Tirs de penalty

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Oui.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penalties par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être alignés comme tireurs de penalty.

3.2.6 Finale pour désigner le Champion suisse

La finale du championnat suisse se joue en mode play-off "best of 5". Elle sera disputée dans les paires suivantes :

- Vainqueur du groupe Est - Vainqueur du groupe Ouest

Jours de match : 20.03.2025 / 22.03.2025 / 25.03.2025 / 27.03.2025 (si nécessaire) / 29.03.2025 (si nécessaire)

Le droit de jouer à domicile revient au mieux classé après la qualification (Regular Season). Le premier critère est le classement après la qualification (Regular Season), le deuxième critère est le nombre de points, la différence de buts, le nombre de buts marqués, etc. Si le nombre d'équipes dans les groupes Est et Ouest diffère pendant la qualification (saison régulière), le quotient de points est utilisé à la place du nombre de points. Le quotient de points tient compte de tous les points et de tous les matchs de la qualification (saison régulière). En cas d'égalité de points ou de quotient de points identique en cas de différence de nombre d'équipes dans les groupes Est & Ouest, [l'article 72](#) du règlement de jeu s'applique.

Le vainqueur est champion suisse de 1ère ligue. Le perdant est vice-champion suisse de 1ère ligue.

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

En cas de mauvais temps, les clubs recevant doivent veiller à ce que les matchs puissent se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) entraînent l'interruption d'un match, celui-ci est considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs conformément à l'article 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

La finale du championnat suisse est organisée par le secrétariat de la SIHF. Le responsable de la ligue établit et gère le planning des matchs.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y aura un nettoyage de la glace a lieu.
- La pause dure 15 minutes.
- La prolongation est jouée avec 5 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- La prolongation dure 20 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Oui

Tirs de penalty (tirs aux buts)

Si un match est toujours à égalité après la fin de la prolongation, une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Oui.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penalties par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison de deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être alignés comme tireurs de penalty.

3.2.7 Finale pour la place 3

La finale pour la troisième place se joue en un seul match. Elle sera disputée par les paires suivantes :

- Perdant de la finale des play-offs du groupe Est - perdant de la finale des play-offs du groupe Ouest

Jour de match : 22.03.2025

Le droit de jouer à domicile revient au mieux classé après la qualification (Regular Season). Le premier critère est le classement après la qualification (Regular Season), le deuxième critère est le nombre de points, la différence de buts, le nombre de buts marqués, etc. Si le nombre d'équipes dans les groupes Est et Ouest diffère pendant la qualification (saison régulière), le quotient de points est utilisé à la place du nombre de points. Le quotient de points tient compte de tous les points et de tous les matchs de la qualification. En cas d'égalité de points ou de quotient de points identique en cas de différence de nombre d'équipes dans les groupes Est & Ouest, [l'article 72](#) du règlement de jeu s'applique.

Le vainqueur est classé 3^{ème} du championnat suisse de 1ère ligue

Sur les patinoires ouvertes, il faut s'assurer que le rayonnement solaire ne désavantage aucune équipe.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le club recevant doit veiller à ce que le match puisse se dérouler sur une patinoire couverte ou dans un stade de glace. Si des problèmes liés aux conditions météorologiques (chutes de neige, pluie, brouillard, froid, etc.) entraînent l'interruption du match, celui-ci sera considéré comme perdu par le club recevant sur le score de 0:5. Il n'est pas possible de faire rejouer le match. La décision concernant le lieu du match doit être communiquée

par écrit et via la plate-forme de gestion des matchs au responsable de la ligue et au club visiteur au plus tard à 17h00 la veille du match.

Annulation/report de matchs conformément à l'article 2.3 des présentes directives, à l'exception des matchs reportés (cas de force majeure) qui doivent être joués le jour suivant.

La finale pour la troisième place est organisée par le secrétariat de la SIHF. Le responsable de la ligue établit et gère la planification des matchs.

Prolongation (overtime)

Si un match est à égalité après 60 minutes, il est suivi d'une "overtime" (prolongation).

- 1 prolongation a lieu.
- L'équipe qui marque le 1er but lors des prolongations ("mort subite") remporte le match.
- Il y aura un nettoyage de la glace a lieu.
- La pause dure 15 minutes.
- La prolongation est jouée avec 5 joueurs de champ plus un gardien de but par équipe.
- Les prolongations durent 20 minutes.
- Y a-t-il un changement de côté après la troisième période ? Oui

Tirs de penalty (tirs aux buts)

Si un match est toujours à égalité après la fin de l'"overtime", une séance de tirs au but est organisée.

- Y a-t-il un nettoyage cryogénique avant les tirs de penalty ? Oui.
- Il y a 5 penaltys par équipe avec 5 tireurs différents par équipe.
- S'il y a toujours égalité après 5 penalties par équipe, les tirs au but se poursuivent par une procédure de "tie-break" avec des séries de 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé en deuxième position dans la première série de penaltys qui commence le "tie-break". Le match est terminé dès que le but décisif est marqué en comparaison de deux adversaires. Les mêmes joueurs ou de nouveaux joueurs peuvent être utilisés comme tireurs de penalty.

3.3 Nombre de promus

Il y a une équipe promue en MHL. Toutefois, s'il manque des équipes en MHL, des équipes supplémentaires peuvent être promues. [L'article 73](#) du règlement du jeu est applicable.

3.4 Nombre de relégués

Dans la mesure où la 1ère ligue (groupes Est & Ouest réunis) dispose d'au moins 20 équipes la saison suivante, 2 équipes sont reléguées, indépendamment du nombre de promus de la 2ème ligue.

S'il n'y a pas assez d'équipes en 1ère ligue, l'effectif minimum est assuré conformément à [l'article 73](#) du règlement du jeu. L'objectif est que 10 équipes par groupe participent au championnat de 1ère ligue.

4. Divers

4.1 Autorisations d'accès

Les joueurs et les accompagnateurs (25 personnes) de l'équipe visiteuse bénéficient d'une entrée gratuite sur les installations sportives.

Après inscription (au moins 24 heures avant le début du match), le club recevant dépose à la caisse principale de l'adversaire 10 billets pour les membres du comité (places assises si disponibles). Les billets sont déposés au nom du président actuel, du directeur actuel, du directeur sportif actuel ou du chef actuel de la CT (voir liste d'adresses).

Jusqu'à 21 jours avant le début du championnat, une liste actualisée des cadres pour l'impression du programme doit être envoyée par courriel aux clubs et au chef de ligue.

Après inscription (au moins 24 heures avant le début du match), les arbitres / juges de ligne ont droit à un billet d'entrée (place assise, si disponible) pour un accompagnateur chacun.

4.2 Interfaces avec d'autres phases en dehors du championnat

Matches d'entraînement, matchs officiels ([article 9](#) du règlement du jeu) : Les matchs d'entraînement sont des matchs disputés au sein d'un même club, où les joueurs du même club s'affrontent. Dès que deux clubs jouent l'un contre l'autre, il s'agit de matchs amicaux et donc de matchs officiels. Pour les matchs amicaux de 1ère ligue, des arbitres de 1ère ligue ou plus qualifiés doivent toujours être convoqués.

4.3 Matches soumis à autorisation

Les cas dans lesquels une autorisation de jeu écrite de la fédération est nécessaire sont définis dans le règlement de jeu, [article 135](#). La procédure à suivre est définie dans le règlement de jeu aux [articles 136 à 140](#).

Conformément au règlement de jeu, une autorisation de jeu écrite de la fédération est nécessaire dans les cas suivants : matchs internationaux de club, tournée d'équipes étrangères en Suisse, tournois de tout type et reprogrammation de matchs de championnat.

4.4 Confirmation de la protestation sur le terrain

La procédure et les délais d'un protêt en cours de rencontre sont régis par l'[article 8](#) du règlement de jeu. Le délai est réduit à 12 heures après la qualification (Regular Season).

4.5 Droit de jouer des joueurs, règlement des entraîneurs et nombre d'équipes de la relève

Autorisations de jouer selon les règlements actuels.

Règlement des entraîneurs ([articles 1-6](#))

Un entraîneur de 1ère ligue doit être en possession d'un diplôme d'entraîneur SIHF valable.

Nombre minimal d'équipes espoirs ([Article 97](#) du règlement du jeu)

Un club de 1ère ligue doit présenter au moins 5 équipes espoirs. Tout club promu de la 2ème ligue en 1ère ligue est dispensé de ce nombre minimum lors de sa première saison dans la ligue supérieure. Un club promu doit cependant avoir au moins deux équipes espoirs comme en 2ème ligue.

4.6 Trophée du championnat

Trophée du championnat ([articles 96, 105](#) du règlement du jeu)

Une coupe itinérante est remise au champion suisse de 1ère ligue. Le vainqueur du trophée est tenu de le rendre gravé et en bon état au responsable de la ligue avant la fin du championnat suivant. Le club détenteur de la coupe est responsable des dommages, de la perte ou du vol de la coupe.

4.7 Réunions de la ligue

En janvier avant les play-offs et en mai avant les assemblées régionales, une assemblée de 1ère ligue commune aux deux groupes Est & Ouest est organisée. L'assemblée de janvier a lieu si possible virtuellement, l'assemblée de mai a lieu si possible physiquement sur place.

La participation aux assemblées de la ligue est obligatoire pour tous les clubs de 1ère ligue.

5. Contacts

Responsable de ligue groupes Est & Ouest : Marco Eichenberger

Téléphone : 076 381 59 91 / courriel : marco.eichenberger@sihf.ch

Président du Sport Espoir, Amateur et Féminin : Marc-Anthony Anner

Téléphone : 079 447 31 74 / courriel : marc-anthony.anner@sihf.ch

Director Leagues & Cup : Paolo Angeloni

Téléphone : 079 205 04 98 / courriel : paolo.angeloni@sihf.ch

Convocation des arbitres de Suisse orientale : Daniel Duarte

Téléphone : 079 680 22 75 / courriel : daniel.duarte@sihf.ch

Convocation des arbitres de Suisse centrale : Thomas Hofstetter

Téléphone : 079 530 74 93 / courriel : thomas.hofstetter@sihf.ch

Convocation de l'arbitre romand : Gilles Mauron

Téléphone : 079 272 98 07 / courriel : gilles.mauron@sihf.ch

Président régional de la Suisse orientale : Roland Flückiger

Téléphone : 079 322 06 84 / courriel : roland.flueckiger@sihf.ch

Président régional de la Suisse centrale : Markus Andres

Téléphone : 079 744 86 39 / courriel : markus.andres@sihf.ch

Président régional de la Suisse romande : Philippe Raboud

Téléphone : 079 232 30 87 / courriel : philippe.raboud@sihf.ch

Responsable de sécurité pour la Suisse orientale : Franz-Xaver Häfliger

Téléphone : 079 459 13 71 / courriel : franz-xaver.haefliger@sihf.ch

Responsable de sécurité pour la Suisse centrale : Markus Andres

Téléphone : 079 744 86 39 / courriel : markus.andres@sihf.ch

Chargé de sécurité pour la Suisse romande : Gérard Dessaules

Téléphone : 079 240 62 07 / courriel : gerard.dessaules@swisscom.com

Responsable du système Reporter pour la Suisse orientale : Maruska Piccoli

Téléphone : 076 326 34 84 / courriel : maruska.piccoli@sihf.ch

Responsable du système Reporter pour la Suisse centrale : André Bitterli

Téléphone : 079 348 94 20 / courriel : andre.bitterli@sihf.ch

Responsable du système Reporter pour la Suisse romande : Jacques Pasche

Téléphone : 079 362 17 77 / courriel : jacques.pasche@sihf.ch

Délégué 1ère ligue groupe Est : Roger Weder

Téléphone : 079 216 34 19 / courriel : roger.weder@scrheintal.ch

Délégué 1ère ligue groupe ouest : Martin Zerzuben

Téléphone : 079 937 60 33 / courriel : martin.zerzuben@ehc-saastal.ch

Siège administratif : Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone : 044 306 50 50 / courriel : info@sihf.ch

6. Distributeur

- Tous les clubs de 1ère ligue groupes Est & Ouest
- Marc-Anthony Anner (président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)
- Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)
- Présidents régionaux de la Suisse orientale, centrale et romande
- Convocations des arbitres des régions de Suisse orientale, centrale et romande
- Responsables de sécurité des régions de Suisse orientale, centrale et romande
- Responsables du système Reporters des régions Suisse orientale, centrale et romande
- Délégués des groupes de 1ère ligue Est & Ouest
- Responsables de l'arbitrage (SPoC) des régions de Suisse orientale, centrale et romande
- Siège administratif de la SIHF

7. Validité

Ces directives peuvent être contestées auprès du Director Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. S'il n'y a pas d'opposition dans ce délai, les directives deviennent valables. En cas de divergences entre les directives en allemand et en français, les directives en allemand sont juridiquement contraignantes. En cas de conflit entre le règlement et les directives, le règlement fait foi. En cas de rencontre entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure font foi.

Uster, le 17 août 2024



Marco Eichenberger
Chef de 1ère ligue suprarégionale